



Conseil économique et social

Distr. générale
16 mars 2001
Français
Original: anglais

Commission de la condition de la femme

Quarante-cinquième session

6-16 mars 2001

Point 4 de l'ordre du jour

Questions thématiques

Déclaration présentée par la Fédération abolitionniste internationale, l'Alliance internationale des femmes, la Confédération internationale des syndicats libres, la Fédération internationale des femmes de carrières libérales et commerciales et l'Association soroptimiste internationale, organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif général auprès du Conseil économique et social; l'Union mondiale des femmes rurales, le Center for Women, the Earth, the Divine, l'European Women's Lobby, le Conseil international des femmes juives, la Fédération internationale pour l'économie familiale, la Fédération internationale des femmes diplômées des universités, les Soeurs enseignantes de Notre Dame, les Femmes de l'Internationale socialiste, l'Organisation internationale des femmes sionistes et la Fédération mondiale des femmes des églises méthodistes et unies, organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif spécial auprès du Conseil économique et social; et l'Union européenne féminine et International Inner Wheel, organisations non gouvernementales inscrites sur la liste du Conseil

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, qui est distribuée conformément aux paragraphes 30 et 31 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social, en date du 26 juillet 1996.

* * *

Nous, organisations non gouvernementales internationales susmentionnées, dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social et membres du Comité d'ONG de Vienne sur la condition de la femme, nous félicitons de la décision prise par la Commission de la condition de la femme d'axer les travaux de sa quarante-cinquième session sur le thème des femmes, du VIH/sida et du racisme.

L'infection par le VIH se propage à une vitesse alarmante, en particulier chez les femmes du monde entier. Ce phénomène a des conséquences catastrophiques au coeur même du tissu social et provoque d'incommensurables souffrances.

En conséquence, nous engageons les États Membres à prendre les mesures suivantes :

- a) Intensifier les campagnes d'information sur les dangers que présentent les mutilations génitales féminines, les rapports sexuels non protégés et toutes les autres pratiques sexuelles propres à accroître le risque d'infection;
- b) Appuyer activement les ONG dans les efforts qu'elles déploient pour diffuser l'information à la base par divers moyens comme le théâtre de rue, la musique populaire et autres supports pédagogiques appropriés;
- c) Promouvoir l'accès des femmes à l'enseignement et à l'information et leur donner les moyens de revendiquer leur droit à l'intégrité physique et psychologique et de lutter contre les pratiques traditionnelles dangereuses;
- d) Diffuser des informations ciblées aux femmes séropositives sur les avantages qu'il y a à suivre un traitement en association, à accoucher par césarienne, à s'abstenir d'allaiter ou à avorter;
- e) Prier l'Organisation mondiale du commerce d'autoriser, en coopération avec l'Organisation mondiale de la santé, la fabrication de médicaments génériques, en particulier dans les pays gravement touchés par la pandémie du VIH/sida, afin de réduire sensiblement le coût du traitement des séropositifs.

La question de la discrimination fondée sur le sexe et de toutes les autres formes de discrimination comme le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée mérite un débat et un examen approfondis. Les femmes sont souvent la cible de discriminations multiples en raison de leur sexe, ainsi que de la couleur de leur peau, de leur origine ethnique, de leur âge, de leur handicap, de leur orientation sexuelle, etc.

En conséquence, nous engageons les États Membres à prendre les mesures suivantes :

- a) Souligner l'importance de l'enseignement de type scolaire ou autre dans la lutte contre le racisme;
- b) Offrir des stages de formation aux enseignants, aux agents de police, aux soldats et aux fonctionnaires des autres institutions publiques sur la lutte contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée;
- c) Coopérer étroitement avec les organisations non gouvernementales dans le cadre de ces initiatives;
- d) Prendre les mesures appropriées pour faire échec à la propagation à travers les médias, et en particulier l'Internet, de la haine et de la violence;
- e) Prendre les mesures appropriées pour éliminer les manifestations du racisme, de la xénophobie, de la discrimination raciale et des autres formes d'intolérance dans tous les matériaux pédagogiques.

Le Comité d'ONG de Vienne sur la condition de la femme et d'autres comités d'ONG siégeant à Vienne organiseront un colloque international sur le racisme et la

xénophobie le 7 mai 2001 à l'Office des Nations Unies à Vienne, à titre de contribution au processus préparatoire de la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée qui doit se tenir à Durban, en Afrique du Sud, à l'automne 2001.
